



Mairie Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Ivry-sur-Seine, le 15 avril 2022

## Reprise du stationnement payant dans la cité Pierre et Marie Curie

Madame, Monsieur,

Le stationnement redeviendra payant dans la cité Pierre et Marie Curie **à compter du 2 mai 2022**.

En tant que riverain, vous bénéficiez d'une **tarification préférentielle**, dont le montant reste inchangé, à savoir :

- 4€/la semaine
- 15€/le mois

Afin que les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) puissent identifier les véhicules (2 maximum par foyer) éligibles à cette tarification résidentielle, vous devez, comme par le passé, faire une demande de **carte d'ayant-droit** :

- en ligne sur le site de la Ville : [ivry94.fr](http://ivry94.fr), rubrique Démarches, services\Cadre de vie\Faire sa carte de résident ;
- par courrier à l'adresse suivante : Service PLCI – Esplanade Georges Marrane – 94205 Ivry-sur-Seine Cedex.

### **Prévoyez le délai nécessaire à l'enregistrement de vos droits et donc anticipez votre demande !**

**NB** : les cartes dont la fin de validité se situe entre le 15 mars 2020 et le 1<sup>er</sup> avril 2022 seront automatiquement prolongées de 2 ans (de date à date).

En cas de difficulté, contactez le service :

- par mail à l'adresse suivante : [stationnement@ivry94.fr](mailto:stationnement@ivry94.fr)
- par téléphone au : 01 72 04 65 00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h.

Pour l'achat de votre **titre de stationnement**, nous vous invitons à privilégier l'utilisation de l'application **PayByPhone** (que vous retrouverez dans de nombreuses villes) : plus besoin de faire l'appoint et de vous déplacer !

Là encore, vous trouverez les informations pratiques

- sur le site de la Ville : [ivry94.fr](http://ivry94.fr), rubrique Cadre de vie, environnement\Déplacement-Stationnement\Stationnement\Les modes de paiement
- ou directement sur [paybyphone.fr](http://paybyphone.fr)

Votre code en tant que résident est le 94223.

Celui que vous pourrez communiquer à vos visiteurs est le 94203.

Toute la correspondance doit être  
adressée impersonnellement à M. le Maire,  
en rappelant les références.

.../...

Pour les personnes qui souhaiteraient continuer à payer leur forfait résidant en espèces ou par chèque, dans la mesure où les horodateurs ne seront pas réinstallés, une permanence se tiendra au parking Général de Gaulle – situé 95 bis rue Hoche – la première et la dernière semaine du mois aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 8h à 15 h

**NB :** seront uniquement vendus au parking des forfaits résidants mensuels et calendaires (c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> au 30/31 du mois, et non de date à date), avec possibilité d'acheter jusqu'à 3 mois d'avance. Aucun paiement à la semaine ou horaire ne sera possible. Les demandes de carte résidant ne seront pas traitées.

Comme auparavant, le stationnement est gratuit de 19h à 9h, le week-end et au mois d'août. Cependant, certains d'entre vous ont fait observer que le montant élevé du stationnement visiteur en journée durant la semaine pouvait dissuader leurs proches de leur rendre visite. Pour rappel, ce tarif avait été mis en place pour décourager le stationnement de personnes prenant ensuite le métro à la station Pierre et Marie Curie, ou maintenant le Tram9, alors que les places disponibles dans la cité correspondent uniquement aux besoins de ses habitants et de leurs visiteurs. En conséquence, le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 mars 2022 a approuvé :

- **la diminution du tarif visiteurs ½ journée de 5 à 4€**
- **l'augmentation des tarifs journée et semaine** – précédemment à 10 et 20€ – **à 12 et 25€** (les tarifs résidants restant inchangés comme indiqué plus haut).

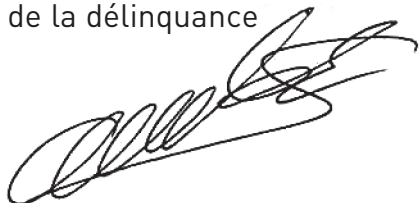
**Informez vos visiteurs de ces modifications et invitez-les à s'acquitter de leur stationnement via l'application PayByPhone.**

Enfin, le site internet de la ville, [ivry94.fr](http://ivry94.fr) – rubrique Cadre de vie, environnement\Déplacement-Stationnement\Stationnement – vous permet d'accéder à toutes les informations pratiques et de télécharger le guide du stationnement, également disponible dans les accueils de la Ville.

En souhaitant que ce rétablissement du stationnement payant contribue à résoudre les problèmes récurrents de saturation du stationnement et à une meilleure qualité de l'espace public, notre bien commun, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

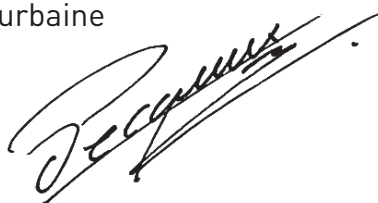
**Sarah Misslin**

Adjointe au Maire  
en charge de la propreté  
de l'espace public,  
de la tranquillité publique  
et de la prévention  
de la délinquance



**Clément Pecqueux**

Adjoint au Maire  
en charge de l'écologie  
urbaine



**Bernard Prieur**

Adjoint au Maire  
en charge de la  
de la démocratie,  
délégué au quartier  
du Petit-Ivry

